



SQUARE HABITAT
CRÉDIT AGRICOLE

BAREME OFFICIEL DES HONORAIRES* TRANSACTION

*Montants TTC (TVA à 20 %) calculés
sur le montant de la transaction réalisée*

*Ces honoraires comprennent la rédaction du compromis de vente
et le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique*

**Pour les ventes inférieures et jusqu'à 30 000€ :
forfait de 3 000€**

**Pour les ventes supérieures à 30 000€ :
forfait de 4 500€ + 5% du prix de vente plafonné à
15% du prix de vente**

Prestation de Service préalable à établissement du compromis de vente 140€ TTC
(Art. L 721.2 du CCH)

Applicable au 01/04/2017

**les honoraires sont à la charge du vendeur pour les mandats de vente*

**les honoraires sont à la charge de l'acquéreur pour les mandats de recherche*

BAREME OFFICIEL DES HONORAIRES*

Montants (TVA à 20%) calculées sur le montant de la transaction réalisée

(Applicable au 01/01/2017)

LOCATION (locaux à usage d'habitation) :

Lors de chaque nouvelle location, facturation à hauteur de
17,50 %* d'un montant annuel hors charges
à parts égales bailleur et locataire

A savoir :

- 15% pour les visites
- 15% pour la constitution du dossier locataire
- 43% pour la rédaction du bail
- 27% pour l'établissement de l'état des lieux

Mise en location de votre bien depuis l'estimation de sa valeur locative jusqu'à l'état des lieux d'entrée

Dépôt de garantie : 1 mois de loyer hors charges

* le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par voie réglementaire

GESTION LOCATIVE – MANDAT SQUARE BOX

Lors de chaque nouvelle location, facturation à hauteur de
17,50 %* d'un montant annuel hors charges
à parts égales bailleur et locataire

A savoir :

- 15% pour les visites
- 15% pour la constitution du dossier locataire
- 43% pour la rédaction du bail
- 27% pour l'établissement de l'état des lieux

Mise en location de votre bien depuis l'estimation de sa valeur locative jusqu'à l'état des lieux d'entrée

Dépôt de garantie : 1 mois de loyer hors charges

* le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par voie réglementaire

GESTION PACKAGE : 10,60 % (7,20 % + 3,40 % GLI)

Gestion complète de votre bien :

- Gestion financière
- Gestion administrative et fiscale
- Gestion technique
- Assurance loyers Impayés
- Assurance détériorations Immobilières
- Assurance inoccupation des locaux
- Assurance protection juridique

LOCATION DE LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS A CHARGE DU LOCATAIRE HT

Honoraires de location :

- Bail précaire : 10% du loyer de la 1^{ère} année
- Bail professionnel 6 ans : 12 % du loyer de la 1^{ère} année
- Bail commercial 9 ans : 10 % des loyers cumulés d'une période triennale

Honoraires de rédaction de bail :

- Bail précaire : 1% des loyers cumulés du bail
- Bail professionnel 6 ans : 1% des loyers cumulés du bail
- Bail commercial 9 ans : 1% des loyers cumulés de la 1^{ère} période triennale
- Avenant au bail de 9 ans : 1 % des loyers cumulés pour la période triennale

Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante